

République Française
Département LOIRET
Commune de Villemurlin



COMPTE RENDU

DE SÉANCE DU

28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Commune de la Villemurlin, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DEGRÉMONT Damien, 1^{er} Adjoint au Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 22/09/2022.

Présents :

Monsieur DEGRÉMONT Damien, 1^{er} Adjoint au Maire, Mesdames et Messieurs : ROGER Christophe, PORET Patrick, PLÉ Prescilla, CASSIER Jean, SOUILLET Sébastien et THIBAULT Franck.

Excusés :

Mesdames RICHARD Sarah, DOUSSET-BACH et FOIGNE Jessica, Messieurs RIBOT Renaud et KOWALZYK Matthieu.

Madame RICHARD Sarah a donné pouvoir à Monsieur DEGRÉMONT Damien,
Madame FOIGNE Jessica a donné pouvoir à Monsieur ROGER Christophe,
Madame DOUSSET-BACH Julie a donné pouvoir à Madame PLÉ Prescilla,

Absentes :

Mesdames MARCHAIS Domitille et CASTRO RODRIGUES Mélanie.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 14
Présents : 7

Date de la convocation : 22/09/2022

Date d'affichage : 22/09/2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PRÉFECTURE DU LOIRET le : 30/09/2022
Et publication ou notification du : 30/09/2022

A été nommé secrétaire : Monsieur PORET Patrick.

Objet(s) des délibérations :

1 point supprimé et 1 point à ajouter à l'ordre du jour :

SOMMAIRE

- Approbation de la séance précédente,
- Décisions du Maire,
- Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables,
- Demande de subvention au Département pour des travaux de réfection de voirie,
- ~~Demande de subvention au Département au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes,~~
- Demande de subvention au titre du fonds de concours à la Communauté de Communes du Val de Sully pour des travaux de réfection de voirie,
- Demande de subvention à la Communauté de Communes du Val de Sully pour l'ensemble des petits travaux,
- Enfouissement de la fibre optique sur la Commune,
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,
- Autorisation de recruter, création d'emplois et modification du tableau des effectifs,
- Taxe d'aménagement,
- *Élection d'un nouveau délégué au Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Isdes-Vannes-Villemurlin,*
- Informations et questions diverses.

D-2022-09-01 - ABSENCE DE QUORUM

Après appel nominal des présents, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du Conseil Municipal en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que « le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire déclare que le Conseil Municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Il renvoie la séance au mercredi 5 octobre 2022 à 19 heures. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour ainsi que les points devant y être supprimé et rajouté ce soir.

La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Séance levée à 19 heures 15